

LÉGISLATIVES 2024

PRINCIPALES MESURES IMPACTANT VOTRE PATRIMOINE DES PARTIS POLITIQUES EN TÊTE DES SONDAGES



Pouvoir d'achat :

- Augmentation du SMIC en le portant à 1600 € net
- Blocage des prix des biens de première nécessité (alimentation, énergie, carburant)
- Annulation de la hausse programmée du prix du gaz au 1er juillet et suppression de la taxe Macron de 10% sur les factures d'énergie

Fiscalité et transmission :

- Accroissement progressif de l'IR à 14 tranches (5 à ce jour) allant de 1% à 90%
- Restauration d'une CSG évolutive en fonction du revenu
- Rétablissement de l'ISF (avec une composante climatique) allant de 1% à 3%
- Suppression de la *flat tax* et rétablissement de l'*exit tax* (dont le seuil serait fixé à 800 K€)
- Réforme de l'impôt sur l'héritage en le rendant plus progressif et instauration d'un héritage maximum (12 M€)

Retraite :

- Mise en place d'un âge légal de départ à la retraite à 60 ans.

Pouvoir d'achat :

- Diminution des factures d'électricité de 15% dès l'hiver prochain
- Augmentation de la prime dite "Macron" jusqu'à 10 K€ par an sans charge ni impôt (6 000 € à ce jour)
- Exonération des frais de notaire (jusqu'à 250 K€) pour les primo-accédants à la propriété
- Taxation des rachats d'actions dans l'optique de financer un fonds de rénovation énergétique pour les classes moyennes et populaires
- Augmentation des salaires en lissant les allègements de cotisations patronales jusqu'à 2 000 €
- Mise en place d'achats groupés de fournitures scolaires (baisse de prix jusqu'à 15%)

Fiscalité et transmission :

- Rehaussement de l'abattement sur les successions/donations :
 - jusqu'à 150 K€ par enfant
 - jusqu'à 100 K€ par petit-enfant

Retraite :

- Indexation des pensions de retraite sur l'inflation

Pouvoir d'achat :

- Baisse de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (*baisse de 5 € sur un plein de 50 litres*)
- Allègement des cotisations sociales patronales sur les bas salaires

Fiscalité et transmission :

- Augmentation du plafond du dispositif "Coluche" à 1 200 € (1 000 € à ce jour)
- Instauration d'un crédit d'impôt carbone pour aider à la rénovation thermique des logements (variation selon la réduction des GES du logement)
- Instauration d'un crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt pour l'achat de la résidence principale
- Retrait de la résidence principale de l'assiette de l'IFI
- Diminution de la durée de renouvellement de l'abattement pour les donations et hausse de l'abattement en ligne directe (150K€ contre 100 K€ aujourd'hui)
- Rehaussement de l'abattement sur les donations en cas de projet immobilier :
 - jusqu'à 200 K€ par enfant
 - jusqu'à 131 865 € par petit-enfant

Retraite :

- Maintien de l'âge légal de départ à la retraite

Pouvoir d'achat :

- Abaissement de la TVA de 20% à 5,5% sur les énergies et le carburant
- Dispositif permettant aux entreprises de rehausser les salaires de 10% (jusqu'à 3 SMIC) en exonérant cette augmentation de cotisations patronales
- Exonération, au titre de l'impôt sur le revenu, des médecins qui reprennent une activité dans le cadre du cumul emploi-retraite

Fiscalité et transmission :

- Réinstauration d'une demi-part fiscale pour les personnes veuves et mise en place d'une part fiscale supplémentaire pleine dès le deuxième enfant
- Remplacement de l'IFI par l'impôt sur la fortune financière (IFF) duquel la résidence principale sera exonérée
- Exonération de droits de succession pour les biens immobiliers jusqu'à une valorisation de 300 K€
- Alignement du régime fiscal des donations entre grands-parents/petits-enfants à celui des donations entre parents/enfants (100 K€ contre 31 865 € à ce jour)
- Diminution de la durée de renouvellement de l'abattement pour les donations (100 K€ tous les 10 ans contre 15 ans à ce jour)

Retraite :

- Mise en place d'un calendrier progressif afin de revenir à l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans et à un nombre de 42 annuités de cotisations